

Le cri d'alarme des élus

Enthousiastes il y a un an à l'idée de relancer des grands projets sur leurs communes grâce aux contrats de développement territorial (CDT) liés au supermétro, les élus locaux déchantent aujourd'hui. En tête, le sénateur-maire centriste du Bourget (Seine-Saint-Denis), Vincent Capo-Canellas, dont la commune devait être la vitrine de ces contrats. Annoncé début 2011, puis mi-2011, le contrat de développement du Bourget, piloté par les architectes Roland Castro et Christian de Portzamparc, n'est toujours pas signé avec l'Etat.

Rien n'avance

VINCENT CAPO-CANELLAS, SÉNATEUR-MAIRE
CENTRISTE DU BOURGET

« Aujourd'hui, oui, il y a un malaise au sein des CDT, reconnaît le maire du Bourget. Il y a des inquiétudes, chez les élus de droite comme de gauche. Nous craignons clairement que les projets du Grand Paris ne soient qu'un affichage. Rien n'avance. Dix-sept contrats de développement, cela ressemble à du saupoudrage, cela semble très compliqué à mener à bien, surtout avec les moyens de l'Etat. »

Le projet d'aménagement du Bourget bute sur des obstacles qui auraient pu être anticipés, comme la modification de la zone Natura 2000 autour du parc de La Courmeuve. « Cela nécessite plus de temps que prévu, reconnaît Daniel Canepa, le préfet de la région



Pour le projet concernant la ville du Bourget, l'atelier de l'architecte Christian de Portzamparc propose de créer un pôle gare des métros et de l'autre jardins et bâtiments (au premier plan).

(ATELIER CHRISTIAN DE PORTZAMPARC.)

Ile-de-France qui doit mener à bien les contrats de développement territorial. Mais on peut signer un premier accord et régler les problèmes ensuite. » Une proposition qui ne rassure pas Vincent Capo-Canellas : « C'est bien d'écrire quelque chose avec l'Etat mais cela ne suffit pas. Il faut entrer dans une phase plus opérationnelle et qui n'attende pas vingt ans. Sinon, en tant que maire du Bourget, que vais-je dire à ma population ? Qu'il ne se passera rien avant vingt ans ? » Une inquiétude partagée par de nombreux élus lo-

caux. Aujourd'hui, sur les 17 contrats de développement territorial annoncés, seuls quelques-uns, à Saint-Denis, Gonesse, et La Défense, semblent bien partis. Pour tous les autres, la concertation démarre à peine. Or la loi Grand Paris exige qu'ils soient signés avant février 2013. « Le délai semble difficile à tenir », estime Bertrand Lemoine, directeur de l'Atelier international du Grand Paris, qui rassemble les 10 grands cabinets internationaux d'architectes consultés sur l'avenir de la métropole en 2008.

ÉRIC BUREAU ET S.R.